

PROCES VERBAL DE SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 05 Mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre le cinq mars à vingt heures trente le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mr ADHUMEAU le Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 27 Février 2024

Présents : ADHUMEAU Alain, BROTTIER Catherine, COLAS Daniel, GRATTEAU Benoit, HOREL Ludovic, LECHEVALIER Patrick, PETIT Stéphanie, RETAILLEAU Laurent, SAMSON Frédérique, TASCHET Frédéric, TASCHET Joël, VERSARI Evelyne, YVON Delphine

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme PREUD'HOMME Marina pouvoir donné à Mme YVON Delphine

Secrétaire de séance : M.TASCHET Joël

En présence de M.Rohard, conseiller aux décideurs locaux

1 – Approbation du compte rendu de la réunion du 15 Février 2024

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le compte rendu de la séance du 15 Février 2024.

2 – Vote du compte financier unique 2023-Budget Principal -2024/10

Vu la délibération 2021/59 en date du 08 Juillet 2021 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} Janvier 2022, nécessaire à l'expérimentation du CFU,

Vu la délibération 2021/73 en date du 18 Novembre 2021 par laquelle le Conseil Municipal a validé l'expérimentation du Compte Financier Unique.

Considérant que le Compte financier unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion,

Monsieur le Maire présente le Compte Financier Unique 2023 de la mairie et arrête ainsi les comptes :

FONCTIONNEMENT

Dépenses :	456 912.69
Recettes :	<u>638 425.83</u>
Résultat de l'exercice 2023 :	181 513.14
Résultat antérieur reporté c/002	590 553.97
Résultat de clôture de l'exercice 2023 :	772 067.11

INVESTISSEMENT :

Dépenses :	456 589.05
Recettes :	<u>247 638.64</u>
Résultat de l'exercice 2023 :	-208 950.41
Résultat antérieur reporté : c/001	191 796.54
Résultat de clôture de l'exercice 2023 :	- 17 153.87

Reste à réaliser dépenses :	376 020.29
Reste à réaliser recettes :	74 771.40

Résultat de clôture de l'exercice 2023 :

Fonctionnement :	772 067. 11
Investissement :	-17 153. 87
Résultat Global :	754 913. 24

Monsieur le Maire s'étant retiré lors du vote et ayant pour laisser la Présidence à Monsieur COLAS, Daniel, 1^{er} Adjoint,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-Approuve le Compte Financier Unique du budget principal 2023 tel que présenté.

Vote Pour : 13 /Contre : 0/ Abstention : 0

3 – Vote du compte financier unique 2023-Budget annexe « Lotissement Chemin de Moncontour » -2024/11

Vu la délibération 2021/59 en date du 08 Juillet 2021 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} Janvier 2022, nécessaire à l'expérimentation du CFU,

Vu la délibération 2021/73 en date du 18 Novembre 2021 par laquelle le Conseil Municipal a validé l'expérimentation du Compte Financier Unique.

Considérant que le Compte financier unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion,

Monsieur le Maire présente le Compte Financier Unique 2023 de la mairie et arrête ainsi les comptes :

FONCTIONNEMENT

Dépenses :	52 455.76
Recettes :	<u>52 255.76</u>
Résultat de l'exercice 2023 :	- 200.00
Résultat antérieur reporté c/002	0.00
Résultat de clôture de l'exercice 2023 :	- 200.00

INVESTISSEMENT :

Dépenses :	54 733.73
Recettes :	<u>200 000.00</u>
Résultat de l'exercice 2023 :	145 266.27
Résultat antérieur reporté : c/001	0.00
Résultat de clôture de l'exercice 2023 :	145 266.27

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	145 266.27
Fonctionnement :	- 200.00
Résultat Global :	145 066.27

Monsieur le Maire s'étant retiré lors du vote et ayant pour laisser la Présidence à Monsieur COLAS, Daniel, 1^{er} Adjoint,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-Approuve le Compte Financier Unique 2023 du budget annexe « Lotissement Chemin de Moncontour » tel que présenté.

Vote Pour : 13 /Contre : 0/ Abstention : 0

4 –Fongibilités des crédits sur le budget principal et sur le budget annexe « Lotissement Chemin de Moncontour » -2024/12

Vu la délibération n°2021_59 du conseil municipal en date du 08 juillet 2021 relative à la mise en place de l'instruction comptable et budgétaire M57 à partir du 1er janvier 2022,

Dans le cadre de la fongibilité des crédits prévue par l'instruction comptable et budgétaire M57,

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre pour l'exercice 2024 sur le budget principal et sur le budget annexe « Lotissement Chemin de Moncontour » :

Au sein de la section d'investissement, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles d'investissement.

Au sein de la section de fonctionnement, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de fonctionnement à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Vote Pour :14 /Contre : 0/ Abstention : 0

5 –Affectation des résultats 2023-Budget Principal-2024/13

Le Conseil Municipal après avoir approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2023
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation de résultat d'exploitation de l'exercice 2023
Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

-un excédent de fonctionnement de :	181 513.14
-un excédent reporté de :	590 553.97
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	772 067.11

-un déficit d'investissement de :	17 153.87
-Des restes à réaliser en dépenses de :	376 020.29
-Des restes à réaliser en recettes de :	74 771.40
Soit un déficit de restes à réaliser de :	301 248.89

Soit un besoin de financement de :	318 402.76
------------------------------------	------------

DECIDE ,à l'unanimité , d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2023 : Excédent :	772 067.11
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	318 402.76
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	453 664.35

Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit

17 153.87

Vote Pour : 14 /Contre : 0/ Abstention : 0

**6–Affectation des résultats 2023-Budget annexe « Lotissement Chemin de Moncontour »
-2024/14**

Le Conseil Municipal après avoir approuvé le Compte Financier Unique 2023
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation de résultat d'exploitation de l'exercice 2023
Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

-un déficit de fonctionnement de :	200.00
-un déficit reporté de :	0.00
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	200.00
-un excédent d'investissement de :	145 266.27
-un déficit de restes à réaliser de :	0.00
Soit un excédent de financement de :	145 266.27

DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2023 : Déficit	200.00
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	0.00
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	200.00
Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent	145 266.27

Vote Pour : 14 /Contre : 0/ Abstention : 0

7–Vote du budget 2024-Budget Principal-2024/15

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M.ADHUMEAU Alain vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024.

Fonctionnement Recettes : 1 001 022.51 €
dont 453 664.35 € excédent 2023 reporté

Fonctionnement Dépenses : 1 001 022.51€

Investissement Recettes : 1 104 686.74 €
dont 74 771.40 € de reste à réaliser 2023

Investissement Dépenses : 1 104 686.74 €
dont 376 020.29 € de restes à réaliser 2023
dont 17 153.87 € de déficit d'investissement reporté

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2024.

Vote Pour : 14 /Contre : 0/ Abstention : 0

8–Vote du budget 2024-Budget annexe « Lotissement Chemin de Moncontour » -2024/16

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M.ADHUMEAU Alain vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024.

Fonctionnement Recettes : 198 791.92 €

Fonctionnement Dépenses : 198 791.92€
dont 200.00 € de déficit de fonctionnement reporté

Investissement Recettes : 203 329.28 €
dont 145 266.27 € d'excédent d'investissement reporté

Investissement Dépenses : 203 329.28 €

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2024 pour le budget annexe « Lotissement Chemin de Moncontour »

Vote Pour :14 /Contre : 0/ Abstention : 0

9–Aménagement sécuritaire du village de Germiers : Modification du plan de financement-2024/17

Monsieur le Maire rappelle que par délibération 2024/03 en date du 23 Janvier 2024, le Conseil Municipal a validé le plan de financement du village de Germiers.

Monsieur le Maire propose de reporter la subvention Activ3 sur d'autres projets d'investissement et propose le nouveau plan de financement suivant :

DEPENSES	HT
Coût des travaux	496 290.50 €

RECETTES	HT	%
DETR	248 145.25 €	50.00
AUTOFINANCEMENT	248 145.25 €	50.00
TOTAL	496 290.50 €	100.00

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

-Valide le nouveau plan de financement proposé

-Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant délégation de signature à signer out document relatif au sujet

Vote Pour :14 /Contre : 0/ Abstention : 0

10–Travaux de voirie à Sainte Catherine : Plan de financement

Ce point est reporté faute d'éléments.

11–Travaux de voirie à Chasseignes : Plan de financement

Ce point est reporté faute d'éléments.

12–SOREGIES : Offre 100% Poitou'Vert-2024/18

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'offre SOREGIES Idéa dont bénéficie la commune depuis plusieurs années n'est plus commercialisée et sera remplacée par l'offre 100% Poitou'vert.

Cette offre permet de fournir une électricité entièrement issue des parcs producteurs d'énergie renouvelable du territoire.

C'est 100 % de l'équivalent de la consommation électrique qui est directement produit à partir d'**énergies renouvelables locales**. Cette énergie verte est produite, soit par des centrales dont SOREGIES a l'exploitation, soit par des installations régionales de producteurs partenaires à qui SOREGIES achète en direct l'énergie. Cela permet ainsi le soutien immédiat des ENR sur notre territoire.

L'électricité renouvelable distribuée 100 % en circuit court permet de proposer un tarif avantageux à **-6% du tarif réglementé de vente (TRV) sur l'abonnement et le kWh**. Une tarification tout aussi attractive que l'ancienne offre.

Les options tarifaires proposées sont Heures pleines – Heures creuses, Tempo et Base.

Les contrats Soregies Idea seront basculés vers l'offre Poitou Vert à compter du 01 avril 2024

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

-Valide les termes du nouveau contrat applicable au 01 Avril 2024

-Autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat ainsi que ses annexes

Vote Pour :14 /Contre : 0/ Abstention : 0

13–Protection sociale complémentaire-risque prévoyance : Mandat donné au Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale-2024/19

Vu les articles L.827-1 et suivants du code général de la fonction publique relatifs à la protection sociale complémentaire,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et les 4 arrêtés d'application du 8 novembre 2011,

Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu l'Accord Collectif National du 11 juillet 2023 portant réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux,

Vu l'avis du Comité Social Territorial pris sur la base de l'article 4 du décret n°2011-1474 précité.

Le Maire rappelle au Conseil que la réforme de la protection sociale complémentaire rend obligatoire la participation financière des employeurs publics au financement des garanties couvrant le risque prévoyance de leurs agents à compter du 1^{er} janvier 2025.

Les garanties de protection sociale complémentaire, communément appelées prévoyance, sont destinées à couvrir les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès.

Aux termes de l'article L.827-7 du Code Général de la Fonction Publique, les centres de gestion concluent une convention de participation pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent.

Par conséquent, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne lance en 2024 une procédure de marché public afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance. Il propose aux communes et établissements publics intéressés de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par la présente délibération.

Le Centre de Gestion de la Vienne proposera une convention de participation à adhésion facultative dans le domaine de la prévoyance pour un début d'exécution du marché au 1^{er} janvier 2025.

Les garanties et les taux de cotisation obtenus seront présentés aux collectivités ayant donné mandat qui seront amenées à les présenter à leur organe délibérant et à déterminer les taux de participation.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de se joindre à la convention de participation dans le domaine de la prévoyance que le Centre de Gestion de la Vienne prévoit de conclure conformément à l'article 25-1 de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021.
- **DONNE MANDAT** au Centre de Gestion de la Vienne pour lancer la consultation nécessaire à la conclusion de la convention de participation.
- **AUTORISE le Maire** à effectuer tout acte en conséquence.

Vote Pour : 14 /Contre : 0/ Abstention : 0

14-Questions diverses

- 9 mai 2024 : Hommage à deux députés oubliés Isabelle Douteau et Maurice Aguilon lors d'une conférence à la salle des fêtes.
Une plaque commémorative sera dévoilée à Germier en hommage à Isabelle Douteau première femme députée de la Vienne
- Eclairage public en panne Rue des quatre vents
- Silly : Des problèmes de vitesses des véhicules sont soulevés

Le Maire

Alain ADHUMEAU

Le Secrétaire de séance

Joël TASCHET